



**COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ**

COMMUNICATION N° 10/2018

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité concernant :

Interpellation de M. Robert CONRAD
« Et si l'on parlait des bénévoles de Villeneuve »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 21 juin 2018, Monsieur le Conseiller communal Robert Conrad a déposé une interpellation.

Cette interpellation proposait les points suivants :

1. *Création d'une liste des bénévoles.*
2. *Mise sur pied d'une journée des bénévoles.*

En préambule, voici deux définitions du « bénévolat » trouvées sur internet:

Le **bénévolat** est une activité non rétribuée et librement choisie qui s'exerce en général au sein d'une institution sans but lucratif.

Le **bénévolat** désigne une activité de services envers autrui, de son plein gré et sans rémunération. Le **bénévole** donne ainsi de son temps libre à une action qui l'intéresse ou qu'il souhaite encourager.

Dans son interpellation, M. Conrad rappelle très justement que le bénévolat se porte remarquablement bien dans notre Commune et ce, malgré les inévitables changements sociétaux en cours.

Qu'elles soient membres de la gym, du tennis ou du cercle de la voile, ce sont bien souvent les mêmes personnes que l'on retrouve prêtes à donner de leur temps et un coup de main pour d'autres manifestations que celles organisées par leur club. Les liens d'amitié, intergénérationnels et conviviaux tissés au sein même des sociétés locales, se perpétuent et se prolongent ainsi dans le travail bénévole effectué lors de la Fête nationale, de Vins et Gourmandises du Vieux Bourg ou à la fête de la Courge par exemple.

Ces femmes et ces hommes qui se mettent ainsi au service de la société, le font par goût du partage, du soutien et de l'amitié : en rendant service à sa communauté, le **bénévole** donne ainsi de son temps libre à une action qui l'intéresse et qu'il souhaite encourager tout en activant le levier de la camaraderie et de l'entraide.

Faut-il maintenant, pour autant lister et cataloguer une si belle brochette de personnes ? Avons-nous, au sein de la Commune, besoin d'un fichier qui recenserait chaque bénévole avec adresse, email et numéro de téléphone ? Même s'il faut vivement remercier Monsieur Conrad pour sa proposition de constituer lui-même une liste de tous les bénévoles Villeneuvois, liste dans laquelle la Commune pourrait puiser lors de futures manifestations, les principaux concernés semblent eux plutôt réticents à cette proposition. Et on peut les comprendre. Les bénévoles questionnés à ce sujet ont répondu ne pas vouloir être systématiquement sollicité « sur appel », ne se sentant pas concernés par toutes les manifestations et fonctionnant plutôt par « coup de cœur », suivant la demande d'une amie plutôt que celle d'une administration.

La Municipalité vous propose ainsi de ne pas constituer une liste « officielle » de bénévoles, afin de respecter l'autodétermination de chacun, au gré des événements. Cela ne l'empêchera nullement de faire appel, si nécessaire et comme elle l'a fait avec succès dans le cadre du 800^{ème}, aux citoyens Villeneuvois lors d'une manifestation de plus grande envergure. L'expérience a montré que les Villeneuvois savent répondre présents quand cela se révèle indispensable.

Quant à la deuxième proposition de Monsieur Conrad, à savoir celle d'instaurer – en guise de geste de reconnaissance - un repas des bénévoles une fois l'an par exemple, la Municipalité se montre là aussi réticente à se suppléer aux coutumes existantes. Il s'avère que les bénévoles consultés à ce sujet trouvent qu'ils sont déjà bien sollicités en répondant aux invitations d'apéritifs et repas de remerciements organisés à leur intention. Ajouter un repas en plus à la liste des existants ne les a pas enthousiasmés. La Municipalité se réjouit de constater que les organisateurs de manifestations ont très à cœur de remercier leurs bénévoles d'un geste et, souvent, au travers d'une collation ou un repas pris ensemble. La Commune pratique elle-même cette coutume sans pour autant qu'une institutionnalisation de cette dernière semble nécessaire.

La Municipalité reste toutefois ouverte à toute initiative privée qui ferait la promotion du bénévolat, notamment à l'occasion de la journée mondiale du bénévolat du 5 décembre.

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'art. 62 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :

- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Robert Conrad « Et si l'on parlait des bénévoles de Villeneuve ? ».

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 28 août 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :  C. Ingold

Le Secrétaire :  Y. Cheseaux



The seal of the Municipality of Villeneuve is circular. It features a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants, with the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' visible. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITÉ DE VILLENEUVE' at the top and 'CANTON DE VALLAUGES' at the bottom, separated by two stars.

Déléguée de la Municipalité : Mme Annik Morier-Genoud, Municipale

Villeneuve, le 28 août 2018/YCX/cpv